Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le
ID : 035-213500515-20260701-2026080CM-DE

Ville de CESSON SÉVIGNÉ

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 1er JUILLET 2026
REGISTRE DES DELIBERATIONS - EXTRAIT N° 2026 - 080

_____

Nombre de Conseillers :
En exercice : 33
Présents : 26
Votants : 32

L'an deux mille vingt-six, le premier juillet, le Conseil Municipal s'est réuni à 19 h 00, Salle du Conseil Municipal à l'Espace Citoyen, sous la présidence de M. François-Éric GODEFROY, 1er adjoint, après avoir été légalement convoqué

Date de convocation : 24 juin 2026 **Date d'affichage : 24 juin 2026**

Conseillers Municipaux présents : M. BAGOURD, Mme BLONDEL, M. BORELY, Mme BOUVIER, M. CARTA, M. CHEREAU, Mme CORLAY, M. COUGARD, M. DECOURCELLE, Mme DELPAL, Mme EL DIB, Mme FERET, M. GABORIEAU, Mme GOBAILLE, M. GODEFROY, M. GREBOVAL, M. GUILLOUX, M. JERABEK, Mme LEGAULT, M. OUAHBA CATHERINE, M. PARISOT, Mme PETITCOLLOT, Mme POIRIER, Mme TOURNAT COUREAU, Mme VINCENT, Mme WYART.

Conseillers Municipaux absents : Mme ALCEDO CASTRO (pouvoir Mme CORLAY), M. GOURSOLAS (pouvoir à M. PARISOT), M. JONNET (pouvoir à M. GABORIEAU), M. LAURENT (pouvoir à M. GODEFROY), Mme LE GLEAU DECKMYN (pouvoir à M. COUGARD), M. SAVIGNAC, Mme THOMAS (pouvoir à M. GREBOVAL)

Secrétaire de séance : M. GUILLOUX

REMBOURSEMENT D'UN SINISTRE NON COUVERT PAR L'ASSURANCE

Entendu l'exposé de M. l'adjoint chargé des finances, du budget et des transports
Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu le code civil et notamment ses articles 1240 et suivants,
Considérant l'incident survenu lors du passage de l'épareuse sur le bord des berges, et la réclamation par M. MENAGER d'une indemnisation pour le remplacement de la lunette arrière de son véhicule,
Considérant la nécessité d'une prise en charge directe par la Ville, le montant du sinistre étant inférieur à la franchise,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,
A L'UNANIMITE

APPROUVE la prise en charge de la facture du garage AD fourni par M. MENAGER pour un montant total s'élevant à 519,88 euros (devis).
PRECISE que les crédits correspondants sont inscrits au budget.

Publié et affiché le 3 juillet 2026